



MAIRIE DE BOUEE

| COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|--|--|
| DU 24 juin 2019 | | |
| <i>Séance</i> | CONSEIL MUNICIPAL | |
| <i>Date - Heure</i> | 24/06/2019 à 20H00 | |
| <i>Lieu</i> | MAIRIE | |
| <i>Session</i> | PUBLIQUE | |
| <i>Référence</i> | CM-CR-2019-05 | |
| <i>Présents</i> | Jean-Paul NICOLAS Marie Odile VANNERAUD Jean-Pierre BIORET Frédéric PINEAU Jérôme GUICHARD | Evelyne RENOUS André LEBORGNE Chantal SURGET Dominique GECELE Alain MONNIE |
| <i>Absent(s) excusé(s)</i> | AMIAUD Louis, RAFFIN Catherine, LABARRE Séverine | |
| <i>Absent(s)</i> | Mme Josée CRUSSON | |
| <i>Procuration(s)</i> | Mr AMIAUD Louis donne procuration à Mr NICOLAS Jean-Paul | |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Madame VANNERAUD Marie-Odile | |
| <i>Début de la séance</i> | 20H 00 | |
| <i>Fin de la séance</i> | 22H00 | |
| <i>Conseillers en exercice</i> | 14 | |
| <i>Conseillers présents</i> | 10 | |
| <i>Conseillers votants</i> | 11 | |

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 juin 2019

Date d'affichage : 19 juin 2019

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 24 juin 2019, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juillet dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 19 juin 2019, nous, Jean-Paul NICOLAS, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 24 juin 2019 à 20H00, en salle du conseil municipal

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de BOUEE, légalement convoqué, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 24 juin 2019, sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d’aborder l’ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l’unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme VANNERAUD Marie-Odile, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

| RAPPORTEUR | N° | INTITULE | VOTE DE LA DELIBERATION | | |
|-------------------|------------|---|---|----|--|
| NICOLAS Jean-Paul | 2019-06-01 | Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 11 | |
| E. RENOUS | 2019-06-02 | Group. ommandes vérif. maintenance syst. sécurité incendie, équip. cuisine, frigo, ascenseurs, toitures terrasses | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 11 | |
| A. MONNIE | 2019-06-03 | Modification des statuts et du périmètre d’intervention du SYDELA | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 11 | |
| JP NICOLAS | 2019-06-04 | RODP Electricité | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 11 | |
| JP. NICOLAS | 2019-06-05 | RODP Gaz | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 11 | |

1) Fixation du nombre de sièges à la Communauté de communes

Il s'agit de fixer les modalités de la composition du conseil communautaire lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Soit, selon la procédure de droit commun, le Préfet fixera au plus tard, le 31 octobre 2019 à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire,

Soit selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, les sièges seront répartis selon la population municipale de chaque commune, sans excéder plus de 25% de la somme des sièges.

Monsieur le Maire explique que les membres du conseil communautaire nous engagent à valider la répartition de droit commun. Les élus acceptent et valident.

2) Compte-rendu du conseil d'école du 06 juin

Madame RENOUS lit le compte-rendu du conseil d'école.

Bilan du projet d'école

-Ambition 1 : Garantir à chaque élève sa propre réussite Axe 1 : Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée. Objectif n° 3 conforter une évaluation au service des apprentissages, lisible et compréhensible par tous.

En ce qui concerne ce thème, le travail a continué dans le même sens cette année. Les élèves de maternelle, ont commencé depuis septembre à pouvoir s'auto-évaluer avec le système de la tablette numérique et du logiciel « je valide ». En cycle 2 et 3, les élèves et les enseignantes ont continué à utiliser les échelles descriptives (escaliers de compétences). Cela permet en début de séquence à l' élève de voir ce qu'il devra être capable de faire. Lors de l'évaluation, cela permet de voir où il en est dans ses apprentissages. Ce système est intéressant car rien n'empêche d'évaluer plusieurs fois.

Par ailleurs dans de nombreux domaines, une petite feuille est fournie aux élèves avec les compétences qui doivent être connues pour une évaluation (Histoire, découverte du monde), Souvent les élèves ont vu et lu l'évaluation quelques jours avant de la passer.

Afin d'investir les familles dans la réussite des élèves, ils sont conviés à 2 RDV minimum dans l'année avec l'enseignante de leur enfant.

- Ambition 2 : Construire pour chacun sa place dans la société. Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance . Objectif n° 1 instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble ». Les conseils de vie de classe fonctionnent toujours cette année, ainsi que des conseils inter-classes. Cela permet aux élèves de se réguler. Cette année, des projets en commun ont été mis en place avec le périscolaire comme avec la présence des médiateurs sur le temps du midi. Pour certains élèves de maternelle, un contrat spécifique a été mis en place sur le temps scolaire et ou sur le temps périscolaire. Cela permet aux élèves de voir le lien qui existent entre la famille, le périscolaire et l'enseignante. Lors de ces contrats un petit objectif est mis en place à respecter sur la semaine.

Mise en place , depuis ce mois de mai des conseils citoyens.

- Ambition 3 : Ne laisser personne au bord du chemin. Réduire l'impact des fractures sociales et territoriales .Objectif n° 3 Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir. Il s'agit d'insister sur le lexique et la lecture. Par l'intermédiaire des incorruptibles, nous essayons de créer du lien entre la lecture, l'école et les familles. Par ailleurs les différents rendez-vous à la bibliothèque permettent aux élèves de pouvoir emprunter de nombreux livres au cours de l'année.

En ce qui concerne le lexique, depuis l'année dernière est mis en place en maternelle le mot du jour. En cycle 2 et 3 le vocabulaire est enseigné à partir de thématiques (peinture, cinéma, paysage...). Lors de conseil des maitres les enseignantes ont réfléchi à des supports communs aux classes, création depuis

cette année de cartes mentales autour du lexique. Le travail est à poursuivre dans ce sens. Il manque tout de même le lien avec les familles pour insister sur l'importance du lexique. Cela est tout de même rappelé lors des rendez-vous avec les familles.

- Ambition 4 : Travailler ensemble à la réussite de tous. Répondre aux besoins des écoles et des établissements par une organisation académique adaptée et des partenariats renforcés. Objectif n° 4 : Maintenir un dialogue de qualité avec les parents.

Les portes-ouvertes ont été encore très fréquentées par les familles. En effet, 8 nouvelles familles sont venues à l'école lors des portes ouvertes et y ont inscrit leur enfant. Ainsi, nous continuons à travailler avec le projet de première scolarisation. C'est un outil que nous avons créé il y a 3 ans qui nous semble très bénéfique. Il faudra réfléchir à comment l'améliorer.

La présence de E primo, permet aux familles qui le désirent d'observer le blog de l'école, le blog de la classe de cycle 1, les devoirs... Cet outil numérique poursuit le lien entre l'école et la famille. Il sera davantage exploité dans les années à venir.

Cette année, les familles ont été sollicitées en maternelle afin de venir présenter des animaux, ou participer aux ateliers jeux de société.

Il semblerait intéressant que certaines conférences ou débat puissent être organisées. Cela se fait sur d'autres communes comme à Savenay par exemple.

Modification du règlement intérieur

La directrice rappelle que le règlement intérieur est fait en fonction du règlement intérieur départemental. Or celui-ci a été modifié au cours de l'année scolaire. Ainsi afin d'anticiper les modifications faites lors du premier conseil d'école. L'équipe enseignante a modifié et ajouter certains articles en fonction du règlement départemental qui est consultable par tous.

La directrice lit le préambule

Ce présent règlement doit permettre à tous les membres de la communauté éducative de passer la meilleure année scolaire possible en exerçant de manière responsable leurs droits et devoirs respectifs. Il a été établi conformément aux textes en vigueur (Code de l'Éducation et Règlement départemental), préparé par une concertation de la communauté éducative et voté en Conseil d'école le 6 juin 2019. Il est révisé annuellement. De nombreux articles réfèrent au **Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de Loire-Atlantique**. En prendre connaissance si besoin sur l'exemplaire mis à disposition à l'école ou sur le site de la DSDEN 44 : https://www.dsden44.ac-nantes.fr/medias/fichier/version-etna-octobre-2018reglement-departemental-44-ecoles-maternelles-et-elementaires_1543321507484-pdf?ID_FICHE=378733&INLINE=FALSE

Préambule

Le service public de l'éducation repose sur **des valeurs et des principes** dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de **gratuité** de l'enseignement, de **neutralité** et de **laïcité**. Chacun est également tenu au devoir d'**assiduité** et de **ponctualité**, de **tolérance** et de **respect d'autrui** dans sa personne et sa sensibilité, au respect de **l'égalité des droits entre filles et garçons**, à la **protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale**. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le **respect mutuel entre tous, adultes et élèves** constitue également un des fondements de la vie collective.

La directrice propose cette modification au vote. Il est accepté au vote à l'unanimité.

Puis dans fréquentation et obligation scolaire, l'équipe enseignante propose l'ajout suivant :
Art. 9 **Les parents** (détail dans le Règlement départemental)

- **Modalités d'information des parents** et l'organisation du dialogue entre les familles et l'équipe pédagogique : Les parents sont informés de la vie de l'école, des acquis et du comportement scolaires de leur enfant grâce au livret scolaire, au cahier de liaison et aux deux rencontres annuelles. Les parents sont encouragés à consulter régulièrement les outils de liaison et à les signer.

Les associations de parents d'élèves (détail dans le Règlement départemental)

Les associations de parents d'élèves ont une bannette à leur disposition et peuvent utiliser le panneau d'affichage.

Les personnels enseignants et non enseignants (détail dans le Règlement départemental)

Tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission. Ils ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille.

La directrice propose cette modification au vote. Elle est acceptée au vote à l'unanimité.

Enfin dans la partie : Usage des locaux, hygiène, sécurité, soins et urgences il est ajouté qu'il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'école.

Cette modification est soumise au vote. Elle est acceptée au vote à l'unanimité. Mais il est à noter que cela devra être dans un nouvel article.

Bilan des projets de l'année

Ecole et cinéma : Le choix des films visionnés permet aux élèves de voir des films et des documentaires qu'ils n'ont pas l'habitude de voir, tous les films ont par la suite été travaillés en classe. Cela a permis d'étudier l'affiche, l'écriture d'un film, son scénario.

La ré-inscription provisoire a été faite pour l'année prochaine. Les enseignantes précisent cependant que c'est un choix personnel et que les collègues de l'année prochaine pourront décider ou non de participer à ce dispositif.

USEP : Les enseignantes de C1, C2 et C3 sont satisfaites dans l'ensemble de ces différentes sorties parce qu'elles ont apporté aux élèves de nombreuses connaissances. Il est intéressant pour les élèves de côtoyer d'autres écoles autour du sport. Il est à noter que les élèves de cycle 3 n'ont pu participer à la sortie athlétisme car il n'y avait que 2 classes de cycle 3 à se présenter. Il sera décidé en début d'année prochaine si la participation à l'USEP sera de nouveau mise en place.

Il est à rappeler que l'USEP a aussi un coût. En effet en début d'année une participation est demandée aux familles. Par ailleurs l'amicale paye aussi une partie de l'inscription.

Il est à noter que ces sorties ne sont possibles qu'avec la présence de parents accompagnateurs. En maternelle il en faut davantage et cela est parfois compliqué de trouver le bon nombre de parents.

Le partenariat avec la bibliothèque : En général, cela s'est très bien passé. Les enfants apprennent à emprunter des livres et les apporter à la maison. Comme cela a été évoqué le thème de l'année était les animaux fantastiques. . En cycle 1 : L'enseignante explique le fonctionnement des différentes lectures et de l'emprunt. Il est aussi expliqué que les livres empruntés tournent entre les élèves.

En cycle 2 : même organisation que les années précédentes. Les élèves sont toujours contents d'y aller mais les retours d'ouvrages à la date prévue ne sont pas toujours respectés. Par conséquent, certains sont frustrés de ne pas pouvoir emprunter un livre de nouveau (pas de retour = pas de livre).

En cycle 3: le travail autour des animaux étranges, fantastiques semblait pertinent pour les cycles 3. Ils ont apprécié les lectures de légendes. Cependant cela manque de lecture longue. Une difficulté pour 2 ou 3 élèves de rendre les livres dans les temps. Cette année il a été intéressant d'initier les élèves à la recherche de livre en utilisant l'outil informatique.

Le travail en lien avec les animaux, créatures fantastiques, étranges se terminera le jeudi 27 juin, les élèves visionneront les différents films autour de créatures fantastiques. Il s'agira d'une rencontre entre les élèves des deux écoles de la commune. Les CE2 CM1 CM2 se rencontreront en premier , puis les GS CP CE1 et enfin ce seront les maternelles qui visionneront ensemble des films.

La directrice précise que pour l'instant aucun bilan n'est prévu avec les bibliothécaires. .

Le partenariat avec C. Jarry, intervenante musique :

La commande auprès de Mme Jarry était différente cette année en fonction des classes.

C1 : Les élèves ont découvert différentes comptines ou musiques sur les animaux comme le carnaval des animaux. Cela a permis de compléter le travail fait tout au long de l'année avec la découverte des animaux, leur gestuel et le rythme. Certaines comptines avaient été chantées lors du spectacle de Noël. Il est expliqué que l'année prochaine il serait peut être plus judicieux de ne pas démarrer dès le début d'année la musique pour la classe maternelle. En effet, les PS ne sont pas encore habitués à l'école et à l'enseignante.

C2 : Les élèves ont travaillé sur les animaux en général puis sur les créatures fantastiques en lien avec le thème de la bibliothèque. Ils ont participé avec plaisir aux chants et à la gestuelle proposés par Mme Jarry.

C3 :Les élèves ont été investi en général même si le chant chorale n'est pas toujours évident pour tous. Il a été proposé 6 chants très différents, autour du Québec. Certains chants ont été plus complexes à apprendre car très longs. Les élèves ont aussi travaillé autour de la rythmique. Ils ont découvert des instruments québécois comme la cuillère.

Les incorruptibles : *La directrice précise que le vote a bien eu lieu et que les élèves ont utilisé l'urne. Chaque classe a procédé à son propre dépouillement.*

Les résultats nationaux sont très récents. En ce qui concerne les élèves de l'école les livres élus sont :pour les maternelles : Plus gros que le ventre,pour les cycles2 : Ouvre moi pour les cycles 3 Joyeuses Pâques et bon Noël. Les résultats nationaux ne seront fournis que le lendemain.Etant donné que les inscriptions se font au mois de juin, les enseignantes ont décidé de ré-inscrire l'école pour l'année prochaine. Cependant il est à rappeler que cela a un coût. Pour l'école cela coûte environ 300 euros.

La piscine : *L'école a eu le droit à 10 à 12 séances de piscine. L'évolution est donc très remarquable chez les élèves. L'année prochaine, Bouée ira encore à la piscine de Cordemais. Les élèves de GS au CM2 iront en même temps que l'école de Lavau sur Loire.*

Bilan par la classe de cycle 2 :L'enseignante explique que les élèves en sont à la septième séance et tout se déroule bien . Ils sont très actifs pendant les 45 minutes proposées. Des systèmes de parcours sont mis en place. Pour les GS,tout se passe bien.Il est constaté que les élèves sont nombreux.

En ce qui concerne l'année prochaine, les élèves de la GS au CM2 se rendront à la piscine. Il n' y a plus que 4 parents agréés, si certains parents ne passent pas l'agrément et ne font pas la demande d'honorabilité, il y aura de nombreuses séances de piscine annulées. Un mot a été mis dans le cahier pour cela, mais il semble important que l'information soit à nouveau diffusée.

La correspondance scolaire :

Cycle 1 avec les élèves d'une classe de maternelle dans la Drôme tout au long de l'année cela a été l'occasion de s'envoyer photos, écrits. Les élèves ont pu parler de ce qu'ils faisaient en classe et ont pu découvrir ce que faisaient les autres.

Cycle 3 : Les enfants semblent avoir apprécié cet échange culturel avec les élèves québécois d'à côté de Montréal. Ils pensent à eux régulièrement et ont gardé en mémoire des points de culture de la vie des enfants là-bas. Le bémol c'est la difficulté à maintenir un « rythme d'envoi » entre les classes. Il faut préciser que le courrier met du temps à arriver. Certains ont souhaité continuer la correspondance en dehors de l'école. La réception de courriers à l'intention des élèves est toujours un moment de joie ! Les élèves ont pu aussi découvrir les chants québécois, la nourriture québécoise mais ils ont aussi travaillé en géographie sur le thème québécois.

Les APC :

Le journal de l'école a continué à fonctionner cette année. La participation des élèves à l'écriture d'articles dans « Le p'tit journal des Courlis » a donné aux élèves l'occasion de s'exprimer sur ce qu'ils aiment.

Les élèves de GS ont travaillé cette période-ci autour de l'écriture spontanée et du graphisme/écriture. Les CE2 ont travaillé autour de la production d'écrits, certains élèves de cycle 3 autour de la négociation orthographique.

Les échelles descriptives : Dans les classes de cycle 2 et 3, des échelles descriptives ont été créées par les enseignantes. Afin de permettre aux enfants et aux parents de mieux comprendre ce qui est attendu pour atteindre une compétence. Les élèves s'évaluent sur chaque compétence avec le regard de l'enseignante. A chaque période les compétences peuvent être réévaluées. Les enseignantes précisent que cela est en cours de construction. En effet cette année ont été mis en place les échelles pour le français et les mathématiques notamment. Les élèves de cycle 2 ont eu un temps d'APC afin de pouvoir remplir les échelles avec l'enseignante.

E primo : Cette année utilisation de E primo depuis novembre. Cela est un outil intéressant. Il a pour l'instant été exploité notamment pour les devoirs, le blog de cycle 1, le blog de l'école. Les enseignantes trouvent cet outil très enrichissant mais c'est dommage que les parents ne s'y intéressent pas davantage. Cet outil sera à nouveau utilisé pour l'année prochaine. Les enseignantes continueront d'être formées sur cet outil.

le projet autour du film : Un gros projet a été mis en place cette année, autour de l'invention d'histoire et de création de film en stop motion. Cela a été un travail commun aux 3 classes. Les enseignantes espèrent pouvoir montrer ce travail lors de la fête de l'école.

la découverte du collège : les élèves de CM2 sont allés au collège Saint Exupéry en compagnie des CM2 de l'école de Lavau/ Loire. Cette visite a permis de découvrir le collège, de participer à un cours de mathématiques ou d'anglais et de manger au self. Les élèves ont pu poser leurs différentes questions à Mme Doucet, principale adjointe.

La sortie scolaire à la Ducherais : Jeudi et vendredi 2-3 mai, les élèves de cycle 1 ont été séjournés au centre PEP la Ducherais situé à Campbon. Les élèves ont pu participer à différentes animations : découverte des animaux de la ferme (l'alimentation, leur mode de vie), le poney, la ferme laitière, la fabrication du beurre et la vie en collectivité. Le séjour s'est très bien passé et est très enrichissant pour tous. Nous remercions l'amicale laïque, la mairie et les parents pour leurs différentes participations.

Les sorties au musée : Tous les élèves se sont rendus à Nantes en cette fin d'année. En effet, les élèves de maternelles sont allés au muséum d'histoire naturelle afin de clôturer le travail autour des animaux et les cycles 2 et 3 se rendront au musée des beaux arts.

Mme Ollivier explique que les élèves ont été au jardin des plantes faire un petit jeu de piste où il fallait retrouver différents monuments, animaux présents dans le parc . Ensuite, ils ont visité le muséum d'histoire naturelle : le vivarium et la partie zoologique avec les animaux empaillés (mammifères, oiseaux, poissons ...). Nous y avons fait différents petits jeux de découverte, des dessins d'observation, des descriptions ...

Le 100^{ème} jour : Le vendredi précédent les vacances de printemps, les élèves de cycle 1 et 2 ont fêté le 100^{ème} jour d'école. En ce jour, les élèves ont pu décorer leur cravate 100^e , puis ont réalisé différents ateliers en 10 groupes :

- réalisation de 100 cookies, 10 cookies par groupe.
- réalisation de 10 tours de 10 cubes. Un cube donné à l'équipe quand celui-ci a relevé un défi (écrire 100 avec des pâtes, labyrinthe, énumération, rangement dans l'ordre ...)
- atteindre 100 points par jeu de lancer.

Ils ont invité l'après-midi les élèves de cycle 3 à venir déguster les 100 cookies.

Le conseil citoyen : Le vendredi 17 mai, les élèves délégués (Amoytah, Ruben, Lina, Paloma, Rafaël et Lévi) ont assisté à leur premier conseil citoyen. Il s'agit d'une réunion en présence d'un représentant de la mairie, de Mme Andréo, de parents élus, des élèves délégués et de la directrice de l'école. Lors de cette réunion sont abordés des thèmes en lien avec le temps du midi et le périscolaire. Les élèves préparent en amont les points à traiter. Puis lors du conseil ces thèmes sont discutés. Ainsi, des réflexions et discussions ont eu lieu autour du bruit à la cantine, du placement à table et du gaspillage. Plusieurs idées ont été soumises, comme la boîte à défis anti-gaspillage.

Les enseignantes ont trouvé ce moment enrichissant et intéressant pour les élèves.

La directrice laisse la parole à Mme Renous. Il est signalé que c'était un moment intéressant et qui a très vite passé. Certains élèves étaient un peu timides au départ puis rapidement, ils se sont sentis à l'aise. Mme Renous trouve intéressant qu'une majorité des niveaux soient représentés.

La directrice laisse la parole aux parents élus présents lors de ce conseil ; il est noté que c'est un moment intéressant et important. Les élèves avaient de bonnes idées et ce serait effectivement une bonne chose de continuer l'année prochaine. C'était très bien même essentiel que les élèves aient pu préparer en avance leurs interventions.

Il est à noter que Mme Andréo a répondu très rapidement aux demandes (cf document). Par ailleurs les enseignants de l'école Sainte Thérèse ont été sollicités par Mme Andréo pour que leur école puisse participer l'année prochaine. La directrice trouve que cela pourrait être très intéressant car ça concerne bien les enfants de la commune. Il est juste à noter qu'au niveau organisationnel cela pourrait être compliqué.

Prévision des effectifs et répartitions envisagées pour l'année prochaine/ L'accueil des TPS

La directrice informe que Mme OHEIX n'était pas titulaire de son poste, elle a demandé différents postes dont notre école, nous ne savons pas encore ce qu'elle a obtenu.

Mme Ollivier sera présente l'année prochaine à 80 %, jusqu'en février puis à 100 % elle sera complétée par une autre personne dont nous ne connaissons pas encore l'identité.

La directrice conserve son poste.

En ce qui concerne les effectifs de l'année prochaine : 2 élèves sont maintenus (un en CE2, un en CM2). En plus des nouvelles familles en petite section (8 nouvelles familles sur 10), une nouvelle élève est inscrite en GS.

A la rentrée seront présents

4TPS- 10PS-13 MS-10GS-7CP-5 CE1-4CE2-13 CM1-7 CM2

Pour l'année à venir plusieurs répartitions ont été envisagées, La solution la plus juste afin de ne pas avoir une maternelle trop chargée et de pouvoir accueillir les TPS est la suivante.

TPS PS MS (23 puis 27 certains jours) -GS CP CE1 : (23) -CE2 CM1 CM2 (24)

Ceci est seulement possible car le conseil municipal a validé une embauche supplémentaire d'ATSEM le matin pour la classe de GS CP CE1. Les enseignantes remercient le conseil. Il est à noter que si les élus avaient refusé l'embauche supplémentaire, cette répartition n'aurait pu avoir lieu et les TPS n'auraient pu être accueillis.

L'accueil

Etant donné que la classe de maternelle (PS MS) sera un peu plus allégée l'année scolaire à venir nous pourrions accueillir 4 TPS. Il s'agira de petit frère ou sœur d'élèves étant déjà dans l'école. De plus ces enfants ne seront accueillis qu'après les vacances de la Toussaint et une à deux matinées par semaine. Les familles seront reçues afin de compléter le projet de première scolarisation. Il est bien noté que ces enfants ne pourront être accueillis sur le temps périscolaire.

Absences des élèves sur le temps scolaire

La directrice rappelle aussi que l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

De nombreux enfants sont absents notamment lors du mois de février et en mai/ juin. La directrice rappelle que lors de plus de 4 demies journées d'absence non justifiées ; elle est dans le devoir de prévenir l'IEN.

La directrice rappelle les différents horaires de l'école. En ce qui concerne le midi, les enseignements s'arrêtent à 12h. Ainsi il est normal que les élèves ne sortent pas à l'heure précise, mais quelques minutes après, le temps de ranger les affaires et de sortir.

Prise en charge des élèves en difficulté.

De nombreux élèves ont été pris en charge cette année par le personnel du RASED . Il est rappelé que l'école était une école choisie pour les interventions du RASED.

En effet la psychologue scolaire a effectué des observations en classe et réalisé des bilans cognitifs pour plusieurs élèves. A la demande de certaines familles, la psychologue scolaire a suivi des élèves pendant plusieurs séances individuelles.

La maitre E est intervenue auprès de CP et de GS en effet, il s'agissait des élèves ciblés par l'IEN. Les enseignants du RASED pouvaient donner des conseils, participer aux équipes éducatives des élèves de tous les niveaux mais ne pouvaient suivre que les élèves de GS et de CP. En début d'année le groupe des élèves de GS a été suivi par la maitre E, la maitre G et la psychologue afin de travailler sur les relations entre eux, la frustration.

Par ailleurs la maitre G a suivi une élève de CP, en lecture et ne mathématiques. Cela semble avoir été bénéfique. Elle suit également en cette dernière période le groupe de GS sur la phonologie/lecture.

Ces différentes interventions ont par moments donnés lieu à des équipes éducatives.

Par ailleurs cette année, deux demandes de maintien ont été faites auprès des familles et de l'inspection. Ces demandes ont été acceptées par l'inspection. Les deux familles ont accepté le maintien.

Budgets et OCCE

Les budgets de la mairie en ce qui concerne l'année civile 2019 ont été fournis à la directrice à la fin du mois d'avril. La directrice demande aux représentants de la mairie si cela ne peut pas être réalisé un peu plus tôt. En effet cela est un frein, tant que les budgets ne sont pas donnés, les enseignantes n'osent pas vraiment investir. Comme l'année dernière un budget de 70 euros est alloué par élève de chaque classe.

Le budget direction est environ de : 560 euros

Le budget investissement est de : 1000 euros

Le budget de sortie : 1200 euros

La directrice rappelle que le budget est pour toute l'année 2019. Un nouveau budget sera alloué en Janvier 2020.

En ce qui concerne l'OCCE :

- Sur le compte actuellement il y a + 1019.29 euros. Il est précisé que dans la caisse pour les petits achats il y a +49,38 euros . Ce qui fait un total de + 1068.27 euros
- Il faut enlever le paiement de la sortie cycle 1 (le transport à Nantes) et le paiement des gourdes au fournisseur (facture non envoyée à l'heure actuelle)
- **Depuis le dernier conseil d'école :**
- Les recettes sont de 2046.26 euros
- Les dépenses sont de 1628.77 euros mais il manque les factures de la sortie scolaire des cycle 1 et du fournisseur des gourdes.
- Différentes transactions ont eu lieu depuis le dernier conseil :
- repas cantine collège 32 euros avec une participation pour chaque élève de 4 euros
- les gourdes /chocolat d'initiatives saveurs : la facture n'a pas encore été reçue.
- adhésion PEP enfant et adulte pour la classe de cycle 1 : 15 et 28 euros
- le séjour de la Ducherais : 1287.25 euros, un reliquat de 58.75 euros redonné à l'amicale Laïque. Il reste à payer le transport.
- achat éducatif pour la classe de cycle 1 (sortie scolaire / recette / 100 eme jour/ porte ouverte) : 88.82 euros
- achat éducatif pour la classe de cycle 2 (livre): 40,25 euros
- achat éducatif pour la classe de cycle 3 (abonnement magazines) : 62 euros
- recyclage des cartouches vides : 51.80 euros

La plupart des sorties ou projets de l'année ont été financés en collaboration avec l'OCCE et souvent l'amicale laïque. L'équipe enseignante tient à remercier l'amicale pour son implication ainsi que les parents accompagnateurs. En effet, de nombreux projets ne seraient pas possible sans cette association (incorruptibles, école et cinéma, sorties de fin d'année...)

Sécurité

Les exercices incendies ont pu se dérouler correctement cette année. Il est tout de même à noter qu'au mois d'avril un exercice n'a pu avoir lieu le jour demandé car l'alarme se bloquait. Il est à espérer que dans la nouvelle école il n'y ait plus de problèmes de ce genre.

PPMS : Un exercice intrusion s'est déroulé en septembre et un exercice de confinement en période 3.

Les deux exercices se sont bien déroulés dans l'ensemble. Le bilan a été envoyé à l'inspection.

Les familles avaient été prévenues via le cahier de liaison de ces deux exercices. Elles ont joué le jeu et n'ont pas essayé de joindre l'école à ces moments-là.

Le seul problème a été de capter la radio. En effet il faut tout le temps être à l'écoute d'une radio locale dans le cas de confinement. Or il était impossible de capter. Ainsi nous avons utilisé un ordinateur. Les années précédentes cela était possible, peut être est-ce dû aux différents travaux.

Il est noté que l'année prochaine, va être complexe au niveau de la rédaction des différents PPMS. En effet, il faudra en faire 3 différents (avant la Toussaint, après la Toussaint avec le neuf mais sans la partie rénovée et une fois que tout sera terminé.)

Rénovation

L'équipe enseignante remercie les agents communaux pour les petites interventions au fil de l'année. Par ailleurs, une liste de petits travaux sera fournie avant les vacances scolaires.

En ce qui concerne l'agrandissement et la rénovation de l'école, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la mairie et la directrice.

Il semblerait que la rentrée se fera dans les bâtiments actuels, mais peut être avec possibilité d'utiliser déjà les nouveaux sanitaires. Comme cela avait été annoncé le déménagement vers le neuf se déroulera pendant les vacances d'automne. Aucune entreprise ne travaillera sur le site pendant ces vacances afin de faciliter le déménagement. A la Toussaint, le pré-fabriqué sanitaire sera enlevé et ainsi les élèves de la dernière classe pourront disposer d'un modulaire-classe à cet endroit.

Pour ce qui est de la rénovation, il est estimé par les différents ouvriers que cela sera terminé à la mi février. M. le Maire explique que les ouvriers ne pourront avoir de problème de météo car tout se fera à l'intérieur. Il n'y aura ainsi pas de retard.

La directrice laisse la parole aux représentants de la mairie. M. le Maire explique qu'une réunion a lieu ce mercredi 12 juin sur site afin de faire le point sur la rénovation.

Il est expliqué aussi que les bâtiments étant orientés au Nord cela sera un peu sombre malgré les puits de lumière.

La directrice précise qu'au moment de la rénovation, il faudra bien anticiper les passages des élèves et des ouvriers afin que ceux-ci ne puissent se croiser.

Mme Nicolas confirme par ailleurs avoir bien reçu de la part de la mairie le plan des ouvertures faites cet été. Les enseignantes feront le nécessaire pour enlever ce qui est accroché à ces endroits-là.

Mme Ollivier demande ce qu'il en sera du tableau de la classe maternelle qui est à la place des nouvelles huisseries . Il est noté qu'afin d'éviter les désagréments cela sera refermé pour la rentrée et ainsi le tableau pourra normalement être fixé.

Mme Nicolas demande si une réunion entre enseignants et Mairie pourra être prévue avant le déménagement. En effet, cela permettra de se coordonner. M. Le Maire précise que cela est tout à fait possible.

La directrice demande à ce qu'un mot soit fait aux familles avant les vacances d'automne, afin de leur expliquer le déménagement.

Mme Robinot, représentant des parents élus, demande si une inauguration officielle de l'école aura lieu. Les représentants de la mairie expliquent que ce sera le moment des élections et que la municipalité actuelle ne peut pas faire de manifestations 2 mois avant les élections. Ainsi cela dépendra de la municipalité élue.

Avant de clore le Conseil, la directrice remercie les parents élus et la DDEN pour leur présence et leur investissement, ainsi que les représentants de la mairie qui ont été présents à tous les conseils de l'année. Mme Nicolas remercie Mme Andréo, qui est très à l'écoute.

3) Groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'organiser un groupement de commandes avec les communes de St Etienne de Montluc, Cordemais, Le temple de Bretagne, Campbon, La chapelle Launay pour les prestations suivantes :

- Vérification et maintenance
 - o des systèmes de sécurité incendie
 - o des équipements de cuisine et frigorifique
 - o de l'ascenseur
- entretien des toitures terrasses, chéneaux et gouttières des bâtiments.

La Communauté de communes Estuaire et Sillon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire, elle notifiera le marché.

Une convention sera donc signée entre la communauté de communes et les communes membres de ce groupement.

Monsieur Nicolas explique que la commune a dorénavant et déjà dénoncé les contrats de maintenance (chronofeu, otis..)

Actuellement, l'entretien des toitures est fait en régie. Cela nous coûtera sûrement un peu plus cher en passant par une convention.

Les élus acceptent d'adhérer à ce groupement de commandes et de désigner la communauté de communes comme coordonnateur du projet.

4) SYDELA

Monsieur Monnié explique les changements à venir pour le Sydela.

Et notamment que le périmètre des intercommunalités impacte les collèges électoraux qui sont formés à partir de celui-ci. La fusion des communautés de communes opérée au 1^{er} janvier 2017 a ainsi modifié le paysage intercommunal, il faut donc procéder à des ajustements pour assurer une meilleure représentativité au sein du Comité syndical du Sydela.

De plus, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, les statuts du Sydela doivent être modifiés pour une meilleure adéquation avec ces évolutions législatives.

Enfin, il s'agit de modifier le périmètre du Sydela suite au retrait d'une commune et à l'intégration d'une autre.

Les élus approuvent ces différents changements au sein du Sydela.

5) Redevance GRTGaz

Monsieur Monnié explique la possibilité de récupérer une redevance auprès de « GRT gaz » pour l'occupation du domaine public.

En effet, nous bénéficions d'une redevance d'occupation du domaine public pour les pylônes électriques mais nous pouvons également bénéficier d'une redevance pour la canalisation de GRTGaz avec une antériorité de 2007 à aujourd'hui qui s'élève à 1666.61€. Un titre de recettes sera émis. La redevance sera également demandée pour le transport d'électricité à ENEDIS. Les élus acceptent.

6) Avenants aux travaux de l'école

Monsieur Nicolas explique qu'il y a des avenants à valider pour les travaux de l'école.

Un avenant négatif de 5800,50€ pour l'entreprise GOURRAUD, une moins-value qui s'explique par le fait que les plans ont été légèrement modifiés pour permettre un passage de 3 mètres entre l'école et la salle polyvalente, ce qui a réduit la surface des fondations. Une plus-value de 2807,96€ pour l'entreprise MCO qui correspond à un équilibrage entre éléments supprimés et ajoutés au niveau des menuiseries intérieures.

Monsieur le Maire explique également que la couleur de la clôture sera légèrement modifiée sans plus-value.

Les élus valident ces avenants.

7) Devis travaux de voirie

- Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurité « route de la violière » pour lesquels un devis de 10746,22€ a été validé avec l'entreprise CHARIER et une demande de subvention dans le cadre des « amendes de police 2018 a été déposée. L'entreprise s'est rendue compte qu'il n'est pas prévu de branchement des eaux usés sous le futur trottoir. Un devis vient d'arriver en mairie d'un montant de 6516€TTC. Le devis est validé.

- Il explique également qu'un devis d'un montant de 1583€ HT est également fait pour compléter les bordures déjà prévue à la basse violière. Ce n'est pas une obligation sur le plan technique mais esthétiquement il y aurait une continuité. Les élus refusent à l'unanimité de valider ce devis.

8) Atlantic'eau :

Composé de communes et d'établissements publics de coopération locales, Atlantic'eau est un syndicat mixte fermé exerçant les compétences de **transport et distribution d'eau potable**.

La loi Notre attribue à titre obligatoire, la **compétence eau** aux communautés de communes et communautés d'agglos à compter du 31/12/2019. Les modalités de transfert de compétence ont été aménagées, sans remise en cause de leur caractère obligatoire, au plus tard le 1° janvier 2026 pour les communautés de communes. (CM précédent)

Des travaux de réflexion ont menés depuis 2017 avec tous les acteurs et partenaires.

Dans ce cadre, Atlantic'eau a été sollicité pour s'organiser de façon à pouvoir prendre en charge le **transfert de la totalité de la compétence** eau potable, et propose de :

Transformer son statut de **syndicat mixte fermé, en syndicat mixte à la carte** lui permettant d'exercer la **compétence production** eau, à titre optionnel à compter du 31/12/19.

Mme VANNERAUD explique qu'il convient d'approuver ce projet de modification de statuts pour permettre sa mise en oeuvre.

Les élus décident de valider la modification des statuts tel que présenté.

9) Déplacement des modulaires au BAE

Un plan topographique a été réalisé par le cabinet BCG et un croquis d'implantation a été dessiné par Monsieur Gahery ;

Pour autant, il s'agit maintenant de déterminer la pertinence de cette installation, au regard du PLU (démarche architecturale..) du permis de construire à déposer (obligation d'avoir recours à un architecte), de l'accessibilité, du coût des travaux, et de la décision de la CLECT en matière de transfert des bâtiments ou non...

Monsieur le Maire explique que la CLECT travaille toujours sur le transfert des bâtiments à la communauté de communes mais que ce n'est pas encore effectif. En l'état il n'est pas facile de se projeter sur une telle démarche si la communauté de communes est à terme en charge des bâtiments !

Il demande aux élus qui est « pour » lancer la procédure d'installation des modulaires au BAE dès maintenant ? les élus, à l'unanimité, refusent de s'engager dès maintenant sans plus de précision de la part de la communauté de communes.

Ils demandent également de se tourner vers des sociétés qui seraient potentiellement intéressées pour les racheter (modul'service à malville..)

10) Demande de dérogation cantine/péri

Une famille de BOUEE souhaite inscrire leur enfant (qui aura 3 ans le 19 mars 2020) en janvier à l'accueil périscolaire du matin et du soir, à la cantine, à l'Alsh du mercredi.

La commission « scolaire » a refusé cette demande.

Les membres du conseil municipal décident de suivre l'avis de la commission.

11) Poste d'Atsem

Il s'agissait de réfléchir sur les possibilités de recrutement de l'ATSEM pour la rentrée prochaine.

Soit recruter en externe, soit promouvoir un agent en interne.

Après avoir étudié ces possibilités, la commission scolaire réunie le 19 juin, a choisi de promouvoir un agent en interne. Les membres du conseil municipal peuvent entériner ou modifier cette décision.

Nous avons reçu une demande de la part de Mme DEMAY.

Actuellement adjoint technique territorial, son temps de travail annualisé est de 20H50 auquel nous ajoutons tous les mois 13H50 complémentaires (réglées sur 10 mois) qui correspondent à 2H75 d'ALSH et 1H de préparation à l'ALSH hebdomadaire, sur 36 semaines. ($3.75 \times 36/10 = 13H50$) ;

Après analyse de son temps de travail, il serait possible de lui proposer un temps de travail annualisé à 27h50 ($34h75 \times 36$ semaines), en modifiant également le temps de travail de Mme Merrien (qui passerait à 9H50 annualisé au lieu de 7H50) et celui de Mme Bourigault (qui passerait à 13h annualisé au lieu de 10h50). Les choses doivent être encore un peu affinées et les temps de travail précis pour Mmes Merrien et Bourigault seront présentés au prochain conseil municipal.

Les élus acceptent de promouvoir Mme DEMAY en interne.

12) Devenir d'un agent en CDD

Le contrat de Mme MERRIEN arrive à échéance le 31 août. Celle-ci fait partie du personnel de la commune depuis 2016. Compte tenu de la pérennité de ce poste, Mme Renous demande si la commune peut la stagiairiser. Les élus acceptent cette stagiairisation à compter du 1^{er} septembre 2019.

13) Signalisation « route du Carriaud »

Monsieur le Maire explique que les services du Département nous ont contactés pour mettre en place la signalisation « route du carriaud » telle que validée lors du projet d'aménagement de la voirie de la Pennais IV : modification du plan de circulation en créant un sens interdit en sortie sur la RD93.

Les élus débattent du sujet et valident cette modification de circulation. Monsieur le Maire dit qu'il aura rendez-vous avec Viabilis

14) Questions diverses

- Remerciements de « chored'elles » pour la subvention accordée en 2019
- Infos du Président du Conseil Départemental qui a souhaité maintenir la vitesse à 80 kms/h sur les routes du Département
- Après examen de la modification n° 3 de notre PLU, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire a émis un avis favorable, qui vaut notification, dans le cadre des Personnes Publiques associées
- Dans le cadre de la Loir Alur, l'Etat élabore des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur s teerains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et des mesures de gestion en cas de changement d'usage pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Après réflexion, il n'existe pas de tel site sur la commune de Bouée. Un retour aux services de l'Etat sera fait en ce sens.
- La société Harmonie Habitat a transféré à la commune de BOUEE toute la voirie située Impasse du Verger. L'entretien de celle-ci revient à la commune.
- Prêt de grilles de présentation : les élus refusent de prêter les grilles aux particuliers
- Demande de la part d'un collectif de parents et d'assistantes maternelles pour l'installation de jeux pour enfants : des devis pour une balançoire, un toboggan et un tourniquet seront demandés. A suivre au prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H00

DELIBERATIONS

DCM 2019-06-01- Objet : **FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la Communauté de communes sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Soit, selon la procédure légale ou de *droit commun*, le Préfet fixera alors au plus tard le 31 octobre 2019 à 36 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de la d'Estuaire et Sillon, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.
- Soit, selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est proposé que le droit commun s'applique pour déterminer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte que le droit commun s'appliquera pour déterminer le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2019-06-02- Objet : **ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VERIFICATION DES SYSTEMES SECURITE INCENDIE, EQUIPEMENTS DE CUISINE ET FRIGORIFIQUES, MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET ENTRETIEN DES TOITURES TERRASSES GOUTTIERES ET CHENEUX**

Vu la possibilité d'adhérer au groupement de communes constitué des communes de Saint Etienne de Montluc, Le Temple de Bretagne, Cordemais, Campbon, La Chapelle Launay, et la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, pour la vérification des systèmes sécurité

Incendie, Equipements de cuisine et frigorifiques, maintenance des ascenseurs et entretien des toitures terrasses gouttières et chéneaux,

Vu la proposition de convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

Vu la possibilité de désigner la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- D'accepter que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du groupement, ainsi que tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

| |
|--|
| DCM 2019-06-03- Objet : MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA |
|--|

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2018-04 du 8 mars 2018 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant sur le retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire,

Vu la délibération n°2019-21 du 16 mai 2019 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La réforme territoriale et en particulier la fusion des Communautés de communes opérée au 1^{er} janvier 2017 ont modifié le paysage intercommunal en Loire-Atlantique.

Six nouvelles intercommunalités ont vu le jour :

- CC Sud Retz Atlantique
- CC Sèvre et Loire
- CC Estuaire et Sillon

- CC Châteaubriant-Derval
- CA Pornic Agglo Pays de Retz
- CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

Les collèges électoraux du SYDELA sont formés sur le périmètre des intercommunalités, aussi, il est devenu nécessaire de procéder à des ajustements afin d'assurer une représentativité plus juste au sein du Comité syndical du SYDELA suite à l'évolution du périmètre intercommunal.

De plus, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet au SYDELA d'intervenir de manière plus étendue, en complément de sa compétence obligatoire électricité, sur des domaines liés à la transition énergétique. Cette loi crée notamment la compétence production d'électricité qui est partagée entre les communes et les EPCI. Il est ainsi apparu nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts du SYDELA afin d'être également en adéquation avec les évolutions législatives.

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur à l'occasion du renouvellement du prochain mandat municipal.

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles impactant les limites départementales de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire, nécessite de procéder à une modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

En effet, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre, intègre la commune de Freigné initialement située sur le territoire du Maine et Loire. De même, la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire située en Maine et Loire implique la sortie de l'ancienne commune de Fresne sur Loire du territoire de la Loire-Atlantique. Il convient donc d'acter ces modifications territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- D'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

| |
|--|
| DCM 2019-06-04- Objet : RODP - OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE |
|--|

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indexation du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30,75% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition qui leur est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

| |
|---|
| DCM 2019-06-05- Objet : RODP GAZ |
|---|

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- Qu'un titre de recettes soit émis pour récupérer les redevances pour les années 2007 à 2019,
- Que la redevance due au titre de 2019 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 24% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.
- Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :
- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.